



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Financement

Question écrite n° 8461

#### Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur le financement de l'industrie cinématographique et télévisuelle. En effet, l'ensemble des professionnels de ce secteur, dont chacun connaît le rôle fondamental joué dans la diffusion de notre culture, manifeste à juste titre les inquiétudes les plus vives à l'heure des négociations du GATT. Aussi, il lui demande de lui indiquer tant la position du Gouvernement français sur cette question cruciale que les mesures qui peuvent être prises pour que ce secteur créatif puisse bénéficier des soutiens financiers nécessaires, tant nationaux que territoriaux, en ces circonstances particulièrement délicates.

#### Texte de la réponse

L'accord auquel la détermination du Gouvernement français, appuyée par les professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel, a permis d'aboutir le 15 décembre dernier dans les négociations du GATT sur les services préserve non seulement tous les soutiens financiers existants, mais aussi toute la marge de manœuvre de la France et de l'Union européenne pour réglementer dans l'avenir et adapter les systèmes d'aide à l'évolution des besoins. En effet, l'absence d'offre dans le secteur audiovisuel signifie que la France et l'Union n'ont pris aucun engagement spécifique en ce qui concerne l'accès au marché et le traitement national et ne sont pas soumis au principe de libéralisation progressive inscrit à l'article 19 de l'acte final de l'accord sur les services. Parallèlement, les accords bilatéraux de coproduction et les systèmes d'aide européens présents et à venir, notamment le programme Media et le Fonds Eurimages du Conseil de l'Europe, ainsi que les dispositions de la directive Télévision sans frontières sont protégés par une dérogation au traitement de la nation la plus favorisée. Ce répit devra être mis à profit pour développer au niveau européen des systèmes de soutien ambitieux permettant à l'industrie cinématographique et télévisuelle française et européenne de se renforcer pour affronter les défis des années à venir. La France oeuvrera en ce sens, notamment dans le cadre de la réflexion sur le livre vert de l'audiovisuel que prépare actuellement la Commission des communautés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Vanneste Christian](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8461

**Rubrique :** Audiovisuel

**Ministère interrogé :** culture et francophonie

**Ministère attributaire :** culture et francophonie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 1993, page 4205

**Réponse publiée le :** 24 janvier 1994, page 370